

AVIS

Séance publique du Bureau communautaire délibératif

Conformément à l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, Roannais Agglomération informe les habitants des communes membres que le Bureau communautaire se réunira, en séance publique, afin de délibérer sur l'ordre de jour cijoint, le :

Jeudi 18 janvier 2024 à 12 h 00

Au siège de Roannais Agglomération 63 rue Jean Jaurès - 42300 Roanne Salle de Bureau, 2ème étage

Affiché au siège de Roannais Agglomération le 12 janvier 2024